

SECRETARIAT GENERAL

N°2022-_____/MDAC/SG

LE MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE

Les populations des villes et villages sont informées qu'un **recrutement exceptionnel de trois mille (3 000) militaires du rang** au profit des Forces Armées Nationales se déroulera sur toute l'étendue du territoire national.

Ce recrutement concerne les **jeunes garçons** répondant aux conditions ci-après :

- être de nationalité burkinabè ;
- être célibataire sans enfant en charge ;
- être né entre le **1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1998** ;
- avoir une taille d'au moins **1m 70** ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- ne pas être en cours de formation dans une école ou un centre de formation de l'Etat ;
- n'avoir jamais été condamné ;
- être apte médicalement et physiquement.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F, adressée au Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
- un (01) certificat de nationalité burkinabè ;
- deux (02) actes de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, établi trois (03) ans au moins avant l'année de recrutement (**pas de copies légalisées**) ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un (01) certificat de résidence dans une commune de la région administrative ;
- un (01) certificat de visite et de contre visite délivré par un médecin militaire.

Les candidats postuleront au compte d'une province conformément au certificat de résidence fourni.

Les effectifs à recruter par province et par région administrative sont les suivants :

Régions administratives	Provinces	Nombre à recruter	Liste d'attente
Nord	Passoré	60	20
	Zondoma	30	10
	Yatenga	105	30
	Lorum	27	10
	TOTAL	222	70
Centre-Nord	Sanmatenga	114	32
	Namemtenga	63	20
	Bam	48	15
	TOTAL	225	67
Sahel	Seno	48	15
	Oudalan	33	10
	Yagha	27	8
	Soum	66	20
	TOTAL	174	53
Boucle du Mouhoun	Banwa	48	15
	Kossi	66	20
	Mouhoun	66	20
	Sourou	39	12
	Nayala	30	10
	Balés	39	12
	TOTAL	288	89
Hauts Bassins	Tuy	39	12
	Houet	288	90
	Kéné Dougou	51	15
	TOTAL	378	117
Sud-Ouest	Ioba	36	11
	Bougouriba	18	8
	Poni	50	15
	Noumbiel	18	8
	TOTAL	122	42
Cascades	Leraba	27	8
	Comoé	80	30
	TOTAL	107	38
Centre	Kadiogo	420	125
Centre-Sud	Bazèga	45	15
	Nahouri	27	8
	Zoundwéogo	45	7
	TOTAL	117	30

- la 5^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Banfora ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Ziniaré ;
- la Compagnie de Gendarmerie à Manga ;

Le dépôt des dossiers aura lieu tous les jours ouvrables du mardi **25 octobre** au vendredi **02 décembre 2022** inclus.

La sélection débutera dans tous les chefs-lieux de Régions administratives selon le calendrier établi à partir du **lundi 05 décembre 2022**.

Elle portera sur :

- 1- l'administration de deux (02) épreuves sportives que sont :
 - une course de 3 000 mètres ;
 - et une course de 100 mètres.
- 2- une visite médicale de sélection ;
- 3- une enquête de moralité.

Chaque candidat se présentera aux lieux et jours indiqués, muni de la pièce d'identité et du récépissé du dépôt de dossier.

Les dossiers faisant l'objet de multiples dépôts seront purement et simplement rejetés.

DIFFUSIONS :

- sur la RNB du **19 octobre 2022** à toutes les heures de communiqué en français ;
- dans le Quotidien Sidwaya du **19 octobre 2022**.

Ouagadougou, le 17 octobre 2022

**Le Secrétaire Général par intérim,
assurant les affaires courantes**



Colonel-major Arzouma ZOMBRE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Centre-Est	Boulgou	100	18
	Koulpelgo	48	8
	Kouritenga	60	20
	TOTAL	208	46
Est	Gourma	80	30
	Kompienga	15	5
	Tapoa	66	20
	Komondjari	15	5
	Gnagna	78	22
	TOTAL	254	82
Plateau central	Ganzourgou	60	20
	Oubritenga	45	15
	Kourwéogo	24	8
	TOTAL	129	43
Centre-Ouest	Boulkiemdé	93	30
	Sissili	39	12
	Ziro	30	10
	Sanguié	54	16
	TOTAL	216	68
Besoins spécifiques des FAN		140	
TOTAL		3 000	803

Les jeunes désirant se faire recruter, déposeront leur dossier complet dans les postes de commandement des formations militaires suivantes :

- les Régions Militaires (Kaya, Bobo Dioulasso et Ouagadougou) ;
- le Groupement Central des Armées au Camp Guillaume OUEDRAOGO à Ouagadougou ;
- la 1^{ère} Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Ouagadougou ;
- la 2^{ème} Région Aérienne de l'Armée de l'Air à Bobo Dioulasso ;
- le 11^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Dori ;
- le 12^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Ouahigouya ;
- le 14^{ème} Régiment Interarmes à Djibo ;
- le 22^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Gaoua ;
- le 23^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Dédougou ;
- l'Académie Militaire Georges NAMOANO à Pô ;
- le 31^{ème} Régiment d'Infanterie Commando à Tenkodogo ;
- le 34^{ème} Régiment Interarmes à Fada N'Gourma ;
- la 3^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Koudougou ;